

**MSA** Une feuille de route ambitieuse, des moyens globalement consolidés avec des efforts à poursuivre, et un modèle mutualiste conforté au service du monde agricole et des territoires ruraux.

# MSA : Signature de la COG 2026-2030

Réuni le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA a adopté la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2026-2030, qui fixe les priorités de la MSA pour les cinq prochaines années. Négociée dans un contexte marqué par de fortes contraintes sur les finances publiques, cette convention permet à la MSA de disposer d'un cadre d'action clair et de moyens cohérents avec les missions qui lui sont confiées.

## Répondre aux attentes du monde agricole

Cette nouvelle COG permettra à la MSA de poursuivre son engagement auprès des agriculteurs, des salariés agricoles et de leurs employeurs, des retraités, des familles et des territoires ruraux.

Elle donne les moyens de renforcer plusieurs priorités concrètes : simplifier les démarches administratives et améliorer l'accès aux droits ; développer les actions de prévention en santé et en sécurité au travail ; renforcer l'accompagnement du mal-être agricole, notamment grâce au développement de l'aide au répit ; soutenir les familles,



La convention d'objectifs et de gestion adoptée par le conseil d'administration de la CCMSA le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

les jeunes, les personnes âgées et les aidants à travers les programmes « Grandir en milieu rural » et « Bien vieillir en milieu rural » ; poursuivre la modernisation de la MSA en développant par exemple la digitalisation des services tout en maintenant une présence de proximité sur les territoires.

## Donner à la MSA les moyens d'agir

La convention prévoit également des investissements importants pour accompagner ces ambitions. Les crédits consacrés à l'action sanitaire et sociale (Fnass) sont en augmentation. Cette évolution

ouvre de nouvelles marges de manœuvre pour les actions locales, grâce à la modification du périmètre d'intervention du Fnass, notamment afin de contribuer au Service public de la petite enfance et au Service public départemental de l'autonomie.

Dans ce cadre, le budget consacré à la prévention du mal-être agricole progresse également de 50 %. Les fonds consacrés à la prévention santé (FNPEISA) augmentent de 11 % permettant de renforcer la contribution de la MSA aux politiques de santé publique au bénéfice de ses adhérents. Ainsi les moyens consacrés au dispositif « Coup de pouce

prévention » en faveur des territoires ruraux sont confortés. Les investissements dans les systèmes informatiques et dans le patrimoine immobilier permettront de moderniser les outils de travail, d'améliorer les conditions d'accueil des adhérents ainsi que le cadre de travail des équipes de la MSA, et de poursuivre l'adaptation du réseau aux besoins des territoires.

Enfin, la trajectoire des effectifs, négociée dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant, traduit un effort demandé à la MSA. Toutefois, la négociation a permis d'en limiter significativement l'ampleur. Ainsi, un objectif de diminution de 575 CDI à l'horizon 2030 est fixé, ce qui correspond au remplacement d'environ deux départs à la retraite sur trois au cours des cinq prochaines années. Par ailleurs, le transfert complémentaire de 130 autres postes, initialement financés dans le cadre de la COG, vers les activités autofinancées de la MSA est également acté. Enfin, après avoir connu durant les cinq dernières années une baisse de 15 %, les moyens attribués au fonctionnement, indispensables à l'exercice des missions des agents et des

délégués, sont stabilisés.

## Une reconnaissance du modèle MSA

Au-delà des moyens, cette COG traduit la reconnaissance par l'État de la place particulière qu'occupe la MSA au sein de la protection sociale. Elle confirme le rôle de la MSA comme acteur majeur de la cohésion des territoires ruraux, capable d'assurer un accompagnement global des populations agricoles grâce à son guichet unique, à son réseau de caisses et à l'engagement de plusieurs milliers de délégués élus. Ce modèle mutualiste, fondé sur la proximité, la prévention et l'action collective, constitue un atout reconnu pour répondre aux besoins spécifiques du monde agricole.

## Une ambition collective

Cette convention donne au réseau une visibilité pour les cinq prochaines années et les moyens de poursuivre, en conciliant le sens des responsabilités et celui de l'engagement, les transformations engagées au service des adhérents, des territoires ruraux et de la qualité du service public de protection sociale.